



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

T +41 26 305 10 40
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

PAR COURRIEL

Département fédéral de l'intérieur
Inselgasse 1
3003 Berne

Courriel : sekretariat.ABEL@bsv.admin.ch

Fribourg, le 14 janvier 2025

2025-191

Modification de la loi sur le libre passage : protéger l'avoir de prévoyance en cas de sortie d'un plan de prévoyance 1e – Procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de votre courrier du 16 octobre 2024 concernant l'objet noté en titre.

Après avoir pris connaissance du dossier, nous vous informons que nous nous référons à la détermination du 12 décembre 2024 du groupe de travail « Prévoyance » de la Conférence suisse des impôts et que nous pouvons nous rallier à la modification proposée de la loi fédérale sur le libre passage, qui apporte des améliorations relatives aux obligations de transfert des avoirs de libre passage à la nouvelle institution de prévoyance et vise à offrir aux assuré-e-s concerné-e-s une meilleure protection contre les risques de pertes financières.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Jean-François Steiert, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

Copies

—

à la Direction des finances, pour elle et la CPEF ;
à la Chancellerie d'Etat.